

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :  
Bureau-Tourcoing : Trois mois . . . 12.00  
Six mois . . . 22.00  
Un an . . . 40.00

Le prix des Abonnements est payable  
d'avance. — Tout abonnement continue,  
jusqu'à réception d'avis contraire.

BOURSE DE PARIS  
(Service gouvernemental)  
14 Juin  
1 0/0 . . . . . 69 85  
3 1/2 . . . . . 98 10  
Emprunts (5 0/0) . . . . . 104 60

15 JUIN.  
Banque de France 3035 00  
Société générale 470 00  
Crédit foncier de France 618 00  
Chemins autrichiens 458 00  
Lyon 991 00  
Est 600 00  
Ouest 653 00  
Nord 1273 00  
Midi 760 00  
Suez 663 00  
Péruvien 200 00  
Banque ottomane (ancienne) 000 00  
Banque ottomane (nouvelle) 340 00  
Londres court 25 20 0/0  
Crédit Mobilier 128 00  
Turc 8 70

DEPECHE COMMERCIALES  
New-York, 15 juin.  
Change sur Londres, 4,88 0/0; change  
sur Paris, 5,13 0/0.  
Valeur de l'or 105 0/0.  
Café good fair, (la livre 19 1/4)  
Café good cargo, (la livre) 20 0/0.  
Marché soutenu.

DEPECHE COMMERCIALES  
New-York, 15 juin.  
Ventes 1,000 balles. Marché très-ferme, Surates renchérissant.  
Liverpool, 15 juin.  
Ventes 18,000 balles, marché actif, hausse de 1/16.  
New-York, 15 juin.  
Recettes de 6 jours 8,000 balles.

ROUBAIX 15 JUIN 1877.

Bulletin du jour

De Londres, de Vienne et de Berlin il nous arrive des renseignements presque officiels sur la teneur de la note par laquelle le prince Gortschakoff a répondu aux propositions du cabinet de Saint-James, au sujet de la localisation de la guerre.  
S'il faut s'en rapporter aux premières impressions du monde diplomatique de l'Europe, les déclarations de la cour de Russie ne seraient nullement de nature à satisfaire l'Angleterre. Si, au point de vue de l'Egypte et du canal de Suez, le cabinet de Saint-Petersbourg a donné à Londres les assurances les plus positives et les plus conciliantes, la question de Constantinople et des Dardanelles n'a nullement été résolue par la note Gortschakoff. L'Angleterre demandait que la Russie s'engageât à ne pas s'emparer de Constantinople et le chancelier russe, avec l'habileté dont les diplomates ont le

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:  
Annonces : la ligne . . . 25 c  
Réclames : . . . . . 30 c  
Faits divers : . . . . . 50 c  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

secret, a répondu par des phrases ambiguës qui ont produit un effet déplorable dans les régions officielles de Londres. La dépêche russe dit que les armées du Czar ne pourraient occuper définitivement Constantinople qu'avec l'assentiment de l'Europe, mais elle ne dit pas que le Czar n'entrera pas à Constantinople, et qu'il n'ira pas, lui-même, planter la croix dans la vieille et splendide basilique de Sainte-Sophie, où le croissant de Mahomet a remplacé le signe de la Rédemption depuis l'année 1453.

Il est vrai que la Russie assure que cette occupation ne serait que provisoire et qu'elle cesserait, dès que le sort des chrétiens d'Orient serait définitivement réglé et assuré. Mais, en Angleterre, on sait, par expérience, ce que signifie ce mot : occupation provisoire; c'est à titre provisoire que les soldats anglais ont occupé Gibraltar, et il y a un siècle et demi que ce « provisoire » se prolonge. Il en pourrait bien être de même de l'occupation provisoire de Constantinople par les Russes et le gouvernement anglais ne consentira jamais de son plein gré, à laisser s'accomplir un événement qui serait un danger pour ses intérêts en Orient et dans l'extrême Orient, sur ce point, il y a accord parfait à Londres, entre le ministère et l'opposition.

Sur la question de la libre navigation des Dardanelles, la Russie se montre résolue à ne pas céder. La chancellerie moscovite veut obtenir le droit de faire passer les navires de guerre à toute heure du jour et de la nuit, de la Mer Noire à l'Archipel.

La Gazette de Cologne, qui n'est pas suspecte, en parlant de cette prétention de la Russie, dit que si on lui accorde ce qu'il demande, le Czar pourra, lorsqu'il le voudra, « envoyer sa flotte dans le Bosphore, jeter l'ancre devant le palais du Sultan et devant Constantinople, qui seront alors sans défense, car Constantinople n'a pas d'autres fortifications que celles du Bosphore et des Dardanelles. » La liberté des détroits, ajoute ce journal, n'est en russe qu'une expression polie qui veut dire la possession de Constantinople.

On voit qu'en Allemagne pas plus qu'en Angleterre et en Autriche, on ne se fait d'illusion sur la gravité de la situation. A Londres, on se berce encore de l'espoir que la marche des armées russes, pourra être retardée et que le Czar n'ira peut-être pas au delà des Balkans.

En Russie, on dit et on écrit, que le temps des repitages de la question d'Orient est passé et qu'il faut absolument une solution définitive.

Le Grand-duc Nicolas déclare hautement que la Russie ne signera la paix, qu'à Constantinople.

En présence de cet ensemble de faits, de renseignements et de déclarations, convient-il de se laisser endormir par les assurances pacifiques de certaines feuilles optimistes qui affirment que la guerre sera localisée? Nous le croyons aujourd'hui moins que jamais, et les événements pourraient bien, avant peu, anéantir toutes ces illusions.

### Les bibliothèques communales.

Le ministre de l'intérieur a, dit-on, adressé aux préfets des instructions concernant les bibliothèques communales.

Nous commencerons par déclarer que nous ne voulons pas faire de particularités et que nous ne désignerons aucune bibliothèque de notre département ni d'ailleurs, préférant faire des observations générales; mais nous affirmerons aussi que les ordres du ministre étaient urgents, et qu'il sera difficile de réparer le mal déjà fait si l'on ne procède pas avec décision et promptitude.

Nous sommes de ceux qui désirent la propagation la plus large possible de l'instruction; nous croyons que l'homme s'améliore en s'instruisant, que tout ce qui l'éveille l'ennoblit. Il faut reléguer parmi les fables ou les mensonges du radicalisme cette assertion: que les catholiques combattent la diffusion de l'enseignement, qu'ils cherchent à empêcher l'homme de s'instruire afin de le dominer plus facilement, qu'ils veulent régner sur l'ignorance et l'abâtissement des esprits.

Les gens sensés ne croient pas plus à ces mensonges qu'au rétablissement de la dime et de la corvée, si la royauté légitime redevenait le gouvernement de la France.

Mais si l'usage du livre doit être un instrument puissant pour l'enseignement populaire, l'abus peut en être funeste; et c'est une vérité élémentaire que mieux vaut un esprit peu cultivé qu'un esprit complètement faussé par de détestables lectures.

Le maire, étant un délégué du gouvernement, se trouve investi d'une fonction de surveillance, et partage la responsabilité du gouvernement. C'est sous son autorité que doivent être organisées les bibliothèques communales, et l'Etat doit veiller scrupuleusement à ce qu'il ne se forme pas dans la commune un dépôt toujours utilisé, toujours alimenté, d'éléments malsains qui sont dangereux pour l'ordre moral et l'ordre matériel.

Dans les dernières années, des œuvres révolutionnaires, livres, brochures, journaux, ont été adressés gratuitement aux Communes, et ont formé dans un grand nombre un fond de bibliothèque qui devra être revisé avec le plus grand soin. Ces envois presque périodiques, alimentés par des ressources dont l'origine ne serait sans doute pas avouable, car elles ont un caractère international, ont été un des moyens les plus actifs de propagande, nous devrions dire de perversion. Nous pouvons constater le mal déjà accompli. Le remède le plus prompt est indispensable. Les préfets devront faire dresser les catalogues de toutes les bibliothèques communales et prononcer l'exclusion de toutes les œuvres dont on peut dire qu'elles ne sont pas classiques, les produits de la polémique politique, les rêveries économicistes de nos néo-réformateurs socialistes, toutes les productions, en un mot, qui n'in-

truisent pas et qui faussent le jugement.

C'est une entreprise de salubrité publique et nous souhaitons qu'elle soit menée à bonne fin le plus tôt possible.  
ALEXANDRE WATTEAU.

### La guerre d'Orient.

Saint-Petersbourg, 14 juin.  
On mande le 13, de Malra, que les Turcs essaient de construire des contre-appareils et font des sorties. Nos batteries rendent ces tentatives entièrement vaines. Pendant la sortie d'hier, les Turcs ont éprouvé de grandes pertes; de notre côté, sept hommes ont été blessés légèrement.

Le Messager officiel russe publie le règlement sur les chevaux de la réserve.

Cologne, 14 juin.

On télégraphie, le 14 de Roustchouk, à la Gazette de Cologne.

« On a entendu pendant toute la nuit des coups de canon et des coups de fusil dans la direction de Maratin.

Un combat semble s'être engagé dans l'île de Mokani. »

### LETTRE DE PARIS

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 14 juin 1877.  
M. Gambetta à la veille de la rentrée des Chambres, signifie de nouveau, ce matin, dans la République française, que les ministres du 16 mai n'auront pas le budget et qu'ils n'ont qu'à se retirer ou à dissoudre la Chambre des députés.

Quel moyen le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon a-t-il de se tirer d'embarras, si la Chambre des députés, comme il n'y a plus à en douter, refuse le vote de l'impôt?

Cette question est traitée dans le Monde par M. Coquille, un de nos meilleurs publicistes, vieilli dans l'étude des constitutions et des lois.

Voici la solution proposée par notre savant confrère :

« Quel est donc le droit de la Chambre des députés? nous sommes tenus de le savoir, puisque nous entrons dans une série de difficultés qui peuvent durer des années. Le seul grand embarras c'est le budget. Et bien! on ne voit pas que le vote du budget soit facilitatif. Il résume la dette publique sous ses différentes formes, en y comprenant ce qui est dû pour les services publics. Ces dépenses constituées par des lois qui ont reçu la sanction des trois pouvoirs ne seraient-elles pas modifiées par le vote d'un seul pouvoir. Le vote de la Chambre des députés n'est en cela qu'un vote de contrôle et d'ordonnement de paiement.

C'est donc seulement pour les crédits nouveaux que les députés sont armés du veto souverain. A cet égard, ils sont les maîtres et limitent constitutionnellement les autres pouvoirs. C'est alors au Président à s'arranger pour demeurer, coûte que coûte, dans la limite des crédits alloués. La Chambre a le droit de tuer tous les projets de loi, mais non d'empêcher les lois existantes de vivre. Ces lois ne peuvent cesser d'être lois, que par l'accord des pouvoirs dont elles sont émanées. Cette doctrine ressort du texte et de l'esprit de la constitution.

La Chambre ne saurait s'y soustraire. Dans ces conditions le gouvernement marchera tant bien que mal, mais il marchera. Aussi n'attachons-nous qu'une

valeur secondaire à l'idée d'une dissolution immédiate. Avant de s'adresser au pays pour lui demander de nouveaux députés, il serait bon de l'éclairer, de lui dire quelle est la constitution, quel rôle joue la députation. Le Sénat voudra, sans doute, se charger du soin de pacifier les esprits en exposant la doctrine constitutionnelle et en invitant tous les hommes d'ordre à s'y rallier. A ce prix, nous aurons quelque sécurité pour plusieurs années. Nous ne sommes pas en juillet 1830, en février 1848, en septembre 1870, mais en pleine légalité que le gouvernement a tous les moyens de maintenir, pourvu qu'il joigne à ses bonnes intentions la prévoyance et la fermeté nécessaires.

Les meneurs de la coalition des gauches émettent la prétention que, pendant la délibération du Sénat sur la demande de dissolution, la Chambre des députés ne peut être prorogée, les deux Chambres devant toujours siéger ensemble. C'est là une interprétation très arbitraire de la constitution de 1875 et qui expose le gouvernement à se trouver pendant la délibération du Sénat, en présence des attaques les plus violentes de cette Chambre qui va cesser d'exister, attaques destinées à agiter le pays.

La majorité républicaine et radicale voulant se donner le mérite de voter le compte de liquidation pour les ministères de la guerre et de la marine, tout en repoussant les autres parties du budget, il peut encore s'écouler une dizaine de jours, après la réouverture de la session, pour que la dissolution soit prononcée, et que la chambre républicaine et radicale soit obligée de se séparer.

Il faut nous attendre à des incidents imprévus et orageux.

DE SAINT-CHERON.

(Autre correspondance)

Paris, le 14 juin 1877.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Je n'ai pas la prétention de connaître par le menu ce qui s'est passé dans cette réunion. Je sais seulement qu'on y a fort agité la question de la conduite à tenir devant la Chambre, et que deux systèmes y ont été défendus.

Les uns voudraient que sur le refus de la Chambre de voter le budget, le gouvernement déposât immédiatement au Sénat une demande de dissolution de la Chambre des députés. Les hommes politiques, qui défendent ce système, se fondent sur le mouvement favorable qui se produit, en ce moment, dans l'opinion publique et prétendent qu'on ne se trouvera jamais dans de meilleures conditions pour consulter les électeurs.

D'autres, au contraire, estiment que le temps qu'on gagnera ne fera qu'accroître le retour du pays à des idées plus conservatrices et que l'administration nouvelle n'acquiescera que plus d'influence, si on lui laisse un mois de plus. Ceux-là sont partisans que le gouvernement éprouve son droit constitutionnel en prorogeant une seconde fois le Parlement. J'ai de sérieuses raisons de penser que les défenseurs de la première opinion ont plus de chances d'être écoutés très-probablement, il n'y aura pas de nouvelle prorogation, mais une demande de dissolution.

Il n'est plus douteux d'autre part, que le vote du budget sera absolument

refusé par la Chambre des députés. Les différents groupes de la majorité de la Chambre se sont réunis hier à Paris, et tous ont été unanimes à cet égard. On voit que la dissolution est inévitable, on ne veut rien faire pour la retarder. J'ai à peine besoin d'ajouter que sur ce point, le vote du Sénat ne fait pas le moindre doute. La gauche en est tellement convaincue que les sénateurs de ce groupe ont décidé, non-seulement de ne pas y faire obstacle, mais de le voter.

Ces mêmes sénateurs sont également décidés à renoncer à l'interpellation Bérange. Je vous ai dit, hier, les raisons qui les déterminaient à agir de la sorte. Il paraît que M. Jules Simon a fait son possible pour qu'il en fût autrement, parce qu'il voulait saisir l'occasion de prononcer un discours faisant l'apologie des actes de son ministère, mais ses efforts n'ont point été couronnés de succès. Il a dû se soumettre à la volonté de ses collègues. Il n'y aura donc pas de discussion au Sénat.

Vous savez que la haute assemblée va avoir à pourvoir à la vacance de deux sièges inamovibles. Je vous ai dit que les engagements pris antérieurement seraient scrupuleusement respectés, c'est-à-dire qu'un des sièges vacants sera réservé aux orléanistes et l'autre aux légitimistes. Les premiers ont depuis longtemps désigné le général de Chabaud-Latour; les légitimistes avaient décidé qu'ils porteraient leurs voix sur M. Lucien Brun; mais une compétition nouvelle vient de se produire, celle de M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia. Je crois savoir que des négociations sont ouvertes en ce moment avec M. Lucien Brun pour qu'il ne maintienne pas sa candidature. Il y a apparence que ces négociations seront couronnées de succès. Cela ne saurait, bien entendu, impliquer aucune façon une altération de l'union conservatrice. Chaque groupe est laissé parfaitement libre de choisir son candidat. Le choix entre M. de la Rochefoucauld-Bisaccia et M. Lucien Brun est pour le parti légitimiste une affaire d'ordre intérieur, dont ne se mêlent, en aucune façon, les autres groupes conservateurs.

Il paraît que M. Goblet, le maire d'Amiens, a dans le monde gouvernemental de puissants amis qui s'efforcent d'empêcher sa réélection. On croit cependant que cette révocation sera prononcée d'ici à quelques jours.

En dehors du gouvernement les partis se préparent très-activement aux élections générales. Je crois savoir que les légitimistes notamment, organisent à Paris un comité central qui correspondra avec les comités organisés dans les départements. Ces divers comités auraient pour instruction de tâcher de faire prévaloir leurs candidats, mais en même temps, il leur serait recommandé de s'unir aux comités conservateurs d'autre nuance, et de négliger au besoin les considérations de personnes dans l'intérêt du principe qui serait d'avoir, dans chaque département, un seul candidat à opposer aux radicaux. Ces résolutions sont d'ailleurs parfaitement conformes aux désirs du gouvernement.

De nouvelles instructions ont été adressées aux préfets par le ministre de l'Intérieur pour qu'ils aient à surveiller, avec la plus grande attention, la propagation de fausses nouvelles, soit par la voie de la presse, soit autrement. Ils ne devront rien négliger pour la répression de ce genre de délit.

Vous aurez certainement remarqué le langage tenu, lors de sa dernière ex-

Feuilleton du Journal de Roubaix  
du 16 Juin 1877

## LA PRINCESSE OGHÉROF

PAR HENRY GRÉVILLE

VIII  
(suite)

Ce n'était plus une femme déjà faite au contact de la vie, qu'il avait tenue sur sa poitrine; c'était une jeune fille, une innocente, dont aucun homme n'avait effleuré les lèvres, — et le souvenir de cette impression toute nouvelle, si fugitive qu'elle avait l'air d'un songe, lui donnait un désir irrésistible de la voir se renouveler.

— Je suis capable de l'épouser, se dit-il soudain, lui qui n'avait jamais pensé au mariage depuis sa sortie de l'école des sports-enseignes.

En effet, il fallait bien l'épouser, puisqu'il n'y avait pas d'autre moyen... Pour Oghérof, une chose désirée était une chose nécessaire. Il réfléchit cinq minutes, puis alla droit à M. Milaguine, qui n'avait pas voulu jouer et qui, sauvant les apparences par un air digne et une pose autoritaire dans un vaste fauteuil, se laissait aller aux douces d'un spectacle où il était acteur aussi.

— Monsieur... dit Oghérof... Le dormeur fit un brusque mouvement.

— Q'est-ce qu'il y a? balbutia-t-il. Ah! c'est vous, prince, je ne vous voyais pas. Que désirez-vous?

— J'aime mademoiselle Marthe et je viens vous prier de m'accorder la permission de me faire agréer.

— Comme il s'exprime bien! pensa inconsciemment M. Milaguine avec un vague souvenir de la façon lesté dont sa nièce avait mené les choses.

— Avez-vous parlé à vos parents de ce projet? demanda-t-il, toujours poursuivi par le même souvenir.

— Je n'ai pas de proches parents, répondit le jeune homme, je ne dépends que de moi-même; vous pouvez faire mon bonheur ou mon malheur, comme il vous plaira.

— Je ne veux pas faire votre malheur, mon ami, répliqua M. Milaguine complètement réveillé; mais ceci regarde ma fille.

— Vous consentez alors? s'écria Oghérof transporté.

— Je n'ai pas de raison plausible pour m'y opposer, dit sentencieusement M. Milaguine; de là à consentir, il n'y a pas loin; mais le reste regarde ma fille.

— Je ne veux la devoir qu'à elle-même, dit Oghérof avec dignité.

Il dit dans un monde d'idées tout nouveau, il s'y trouvait fort bien et cela l'amusa.

Il se donna à lui-même le plaisir d'un spectacle où il était acteur aussi. Tout cela était fort drôle, très-original, — et puis Marthe était adorable et ferait une incomparable princesse Oghérof.

Il se dirigea aussitôt vers Marthe; elle n'était pas seule. Regardant son frein, — la patience n'était pas son fort, — il s'assit à quelque distance, et se mit à examiner la future princesse. C'était un nouveau jour, mais qui ne seyait pas plus mal que les autres à la jeune fille. Ce front royal, couronné de cheveux bruns, cette taille haute et souple, faite pour porter de longues traînes de velours, ces mains aristocratiques, cet air de hauteur qu'elle savait prendre pour écarter les importuns, la grâce du sourire et de l'acconit, tout cet ensemble extérieur, — le seul qu'il pût juger, — faisait de Marthe la maîtresse de maison la plus désirable.

— Ce mariage va me faire prendre une position nouvelle dans la société, se dit-il.

Pendant une heure encore, il attendit vainement la minute favorable; on se retirait, qu'il n'avait pas encore dit un mot. Il voulait rester le dernier, mais un groupe l'entoura, et il fut forcé de s'en aller avec les autres. D'ailleurs Marthe, visiblement fatiguée, n'était peut-être pas bien disposée à écouter une proposition de mariage, — et puis, n'aurait-elle pas l'air de vouloir se faire payer immédiatement le service qu'il avait rendu?

Il entra donc chez lui plus sérieusement qu'à l'ordinaire. En passant devant le restaurant Dussaux, il eut envie d'entrer pour souper; non pas qu'il eût faim, mais la force de l'habitude!

— Non, se dit-il, ce ne serait pas convenable. Et tout fier de ce sacrifice à l'hyménée, il alla dormir sur les deux oreilles.

IX  
Marthe aussi, cette nuit-là dormit profondément. La multitude des impressions avait produit dans son esprit une sorte d'engourdissement vague, semblable à du brouillard, et elle avait besoin de reprendre des forces pour démêler tant de choses confuses.

En s'éveillant le lendemain, elle aperçut sa robe de la veille sur un fauteuil; les bords noirs de la mousseline brûlée traçaient des figures capricieuses sur l'étoffe froissée et salie. Elle se rappela en frissonnant le moment où la flamme et où elle avait perdu terre. Elle n'avait guère conscience du trajet qu'elle avait parcouru jusqu'au salon où elle s'était trouvée debout, couverte du lourd tapis jeté sur elle par Oghérof. L'impression de salut qu'avait produite cette masse d'étoffe en tombant sur elle était plus nette dans son esprit.

Soudain une idée lui vint, une idée désagréable : — Cet homme m'a tenu dans ses bras, se dit-elle : et elle regarda jusqu'au dedans d'elle-même.

C'était chose faite, irréparable, sans laquelle elle eût probablement péri de la manière la plus horrible... Malgré cette certitude, elle ne pouvait s'accoutumer à la pensée que cet homme l'avait emportée sur sa poitrine et qu'il s'en souviendrait toujours en la voyant.

Elle chassa cette idée importune, mais

il lui vint une autre. Michel était en route avec son enfant, il roulait vers l'Italie où l'attendait une femme aimée. « Il est sans doute bien impatient », se dit-elle.

Une jalousie cruelle, une sourde rage la saisit soudainement; elle n'était pas méchante, mais elle eût tenu entre ses mains cette femme que Michel aimait qu'il allait joyeusement rejoindre, — elle ne l'aurait pas fait souffrir, certainement, mais elle l'aurait peut-être tué.

Elle se leva lentement, avec cette langueur qui suit les grandes crises. Quand elle descendit pour le déjeuner, elle trouva son père un peu inquiet, qui l'attendait au bas de l'escaier.

— J'allais monter, lui dit-il, en ne te voyant pas venir j'avais peur que tu ne fusses malade. Tu es bien pâle!

— Un peu de fatigue, répondit-elle. Ce ne sera rien.

Après le déjeuner, Milaguine emmena sa fille dans son cabinet et la fit asseoir sur le divan; plein de sollicitude, il lui mit sur les épaules un châle qu'il alla chercher lui-même. Elle le laissait faire en souriant d'un sourire mélancolique; elle était heureuse de se sentir choyée. Dans la grande détresse où se trouvait son cœur de jeune fille, elle se trouvait reconnaissante de toute marque d'affection ou de sympathie.

Quand M. Milaguine eut confortablement installé sa fille, il se laissa tomber tout essouffé dans son fauteuil, respira longuement, regarda Marthe, puis

ses ongles, deux ou trois fois, et parla enfin :

— Oghérof ne t'a rien dit hier?

— Non, mon père, répondit Marthe en levant des yeux étonnés.

— Hier soir, à onze heures, il est venu me demander ta main.

D'un brusque mouvement, Marthe se débarrassa du châle qui entourait ses bras et ses épaules; elle se tint assise toute droite, les yeux baissés, réfléchissant profondément.

— Il vous a demandé s'amain? dit-elle après un silence.

— Oui.

— Hier soir?

— A onze heures.

Marthe réfléchit encore un instant. Son père la regardait sans rien dire; les réflexions de cette grande jeune fille qui ne parlait jamais beaucoup avaient la propriété de le rendre perplexe et muet.

(A suivre)